

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
MOTION

Séance du 14 décembre 2009

B Défense des hôpitaux publics du sud de l'Oise : Creil et Senlis et pour la mise à disposition des moyens humains et matériels afin d'assurer les soins de qualité dont la population a besoin.

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mmes CAPON, CARLIER, MM. MONTES, LEGRAND, Mme BASMAISON, MM. BOUADDI, CABARET, Mme JAJAN, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, GRIMBERT, ASSAMTI, Mmes, DINGIVAL, BOUKHELIF, OYONO, KOUACHI, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI-SAIDI, Mmes PAMART, M'BAYE, M. SEGUIN, Mmes MAUPIN, SOKOLONSKI, M. BELMHAND.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. KCHOK

M. SZPIRKO

Mme PORAS

Mme BARBETTE

M. MACHU

Mme FÉVRIER

M. TAHI

Etaient absents :

Pouvoir à : M. VILLEMMAIN

Pouvoir à : Mme DINGIVAL

Pouvoir à : Mme CAPON

Pouvoir à : M. BEAUBRUN

Pouvoir à : M. SEGUIN

Pouvoir à : Mme SOKOLONSKI

Pouvoir à : Mme MAUPIN

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. NACHITE, Mme RIFFAULT, MM. VARLET, CHEURFA

- | | |
|--|----|
| - Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal | 39 |
| - Nombre de conseillers en exercice | 39 |
| - Nombre de conseillers présents | 28 |

■ **Exposé de la motion :**

Madame Agnès DINGIVAL, conseillère municipale déléguée, expose :

Le projet de fusion précipitée entre les hôpitaux de Creil et Senlis, dont les représentants du ministère de la Santé dans la région voudraient arracher la conclusion dès le mois de mars prochain, représente une menace pour la prise en charge des besoins de santé de la population de Creil, de toute l'agglomération, de la région de Senlis et des 300 000 habitants du sud de l'Oise. En effet, est visée au travers de cette fusion, la suppression de toute une partie des moyens humains et matériels existants aujourd'hui dans chacun des deux hôpitaux publics du secteur. A Creil, des services entiers devraient être transférés sur Senlis, avec l'impossibilité d'accès aux soins pour les patients ne disposant pas de moyens individuels de transport. Il en sera de même pour tous les services fermés sur Senlis.

Et surtout, il s'agit, comme à chaque fois dans ces fusions et regroupements pilotés par les pouvoirs publics, de supprimer des lits, des médecins, des infirmières, des aides soignantes et des ASH et de restreindre les moyens des hôpitaux publics en vue de faire des économies dangereuses pour la population. La preuve, c'est qu'avant même d'avoir pu opérer cette fusion, l'Agence Régionale de l'Hospitalisation a fait fermer en septembre 17 lits de chirurgie sur Senlis, obligeant les malades à être parqués de façon indigne dans les couloirs et sur des brancards. Car, tant à Senlis qu'à Creil, il n'y a pas trop de lits, trop de médecins et trop de personnel, au contraire il en manque de façon permanente partout, dans tous les services.

SOUS-PREFECTURE

16 DEC. 2009

60300 SENLIS

C'est maintenant !
www.mairie-creil.fr

LA VILLE
CREIL
OISEPICARDIE

maintenant !

Cette fermeture de lits, sur le secteur, depuis la rentrée, a été complétée par la transformation de 15 lits de médecine, sur l'hôpital de Pont Sainte Maxence, en lits de soin de suite, ce qui les supprime de fait. Ces fermetures de lits se reportent sur l'hôpital de Creil, qui ne dispose d'aucun moyen supplémentaire et qui va voir ses services de médecine encore un peu plus surchargés.

Cette fusion représente un véritable danger pour la population car elle vise en particulier à supprimer dans les plus brefs délais les urgences vitales de Senlis. Ce serait dramatique pour les populations autour de Senlis, mais tout autant ici : les urgences de Creil sont aujourd'hui à saturation, des heures d'attente sont nécessaires, il n'y a pas de lits suffisants pour accueillir les malades, tant aux urgences que dans les services.

Alors, il faut arrêter le bras des irresponsables. La course aux économies sur l'hôpital public, le pillage des caisses de la sécurité sociale par l'Etat, ne justifient pas de mettre en danger la vie de la population.

C'est pourquoi, conscient de son devoir de défendre les besoins de santé de la population, le conseil municipal exige le retrait de ce plan de fusion. Il demande, en y associant l'ensemble des personnels des hôpitaux publics du secteur, les élus et la population, que soient définis les besoins matériels et humains qui devraient être alloués et mis en place afin d'assurer le service public de santé nécessaire aujourd'hui à une prise en charge correcte des besoins de toute la population.

Enfin, conscient également de l'importance de ces enjeux, il entend agir aux côtés de tous les élus du secteur et de l'ensemble de la population, en prenant toutes les initiatives nécessaires pour que se fassent entendre avec forces ces exigences et pour qu'elles aboutissent.

L'objet de cette motion est de refuser la fusion telle qu'elle apparaît dans le rapport de la conseillère générale de l'administration hospitalière qui a été remis, il y a un peu près un mois et qui prône justement la répartition des différents services ou à Creil, ou à Senlis.

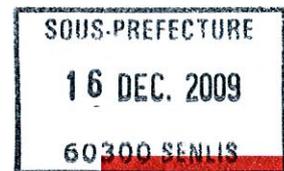
Le problème qui se pose, est que Senlis va avoir tout ce qui est programmable (et il n'y a pas de concurrence entre Creil et Senlis) ; tout ce qui est médecine, urgence et traumatologie risque d'être à Creil. On garderait la maternité de niveau 3 et Senlis aurait une maternité de niveau 1. Creil aurait la néo-natalité et les complications alors que Senlis n'aurait que l'obstétrique. L'idée n'est pas de refuser la complémentarité entre les deux hôpitaux, loin de là. Il faut qu'on puisse mettre en place un certain nombre de synergies entre l'hôpital de Creil et l'hôpital de Senlis qui ne sont distants que de 14 km.

Mais là, c'est faire face à la démographie négative médicale de Senlis et peut-être à Creil dans quelques années. A l'horizon de 5 à 10 ans, on risque également d'avoir une démographie négative à Creil. Et, donc plutôt que de regarder les moyens qu'il faudrait donner aux hôpitaux pour pouvoir fonctionner dans de bonnes conditions, par ces réformes le gouvernement entend fusionner deux pauvres : un plus pauvre et un moins pauvre pour faire un hôpital.

Il n'y aura pas de moyens supplémentaires mais seulement une redéfinition des moyens répartis entre les deux hôpitaux. Les équipes médicales, les médecins et les syndicats de personnel sont favorables au travail d'équipe en pool qui favorise la une bonne complémentarité mais craignent que la fusion accroisse le manque de moyens dans notre circonscription sanitaire.

Il est important que la population, les administrations et l'Etat sachent que le conseil municipal souhaite rejeter le plan de fusion de la conseillère générale de l'administration hospitalière, tel qu'il est prévu actuellement. Il souhaite également la réunion des états généraux de la santé dans le sud de l'Oise, avec des élus et la participation des organisations syndicales, avec la représentation des usagers et des médecins.

Vous êtes appelés à voter.



C'est maintenant !
www.mairie-creil.fr

LA VILLE
CREIL
OISEPICARDIE

maintenant !

■ **Le conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2121-29,
Considérant son devoir de défendre les besoins de santé de la population,
Entendu l'exposé de présentation de la motion,

■ **Vote ordinaire :**

Votants : 35 Pour : 35 Contre : 0 Abstention : 0

■ **Décide à l'unanimité :**

Article 1er :

demande le retrait de ce plan de fusion entre les hôpitaux de Creil et Senlis.

Article 2 :

que soient définis les besoins matériels et humains qui devraient être alloués et mis en place afin d'assurer le service public de santé nécessaire, aujourd'hui, à une prise en charge correcte des besoins de toute la population.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **16 DEC. 2009**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis : **16 DEC. 2009**

Jean-Claude VILLEMMAIN

Certifié exécutoire le présent document
Creil, le **16/12/09**. Signature Le Maire.



Maire de Creil,
Conseiller général de l'Oise

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Raluy



C'est maintenant !
www.mairie-creil.fr

LA VILLE
CREIL
OISEPICARDIE